

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 29 janvier 2020 portant délégation de signature

NOR : INTG2003037S

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés;

Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno JACQUET, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du directeur :

- les actes, documents et procédures liés aux marchés publics, aux conventions et aux contrats dont le montant est inférieur à 139 000 € (HT);
- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel;
- les contrats de mise à disposition des intérimaires;
- la validation des engagements juridiques dont le seuil est inférieur à 500 000 € (HT);
- la validation des demandes de paiement;
- la certification des services faits relevant du périmètre du secrétariat général;
- la validation des taxes affectées et des titres de recettes;
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

*Le directeur de l'Agence nationale
des titres sécurisés,
J. LETIER*